



SECRETARIAT GÉNÉRAL LBIF

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

5 octobre 2025

LIEU ET DATE

Assemblée générale extraordinaire de la LBIF en présentiel du 05 octobre 2025

Salle Jules Verne

14, allée du parc de la mairie

93190 Livry-Gargan

Horaires : 09h50 - 10h30

PRÉSENCES

Membres du comité directeur présents	Membres du comité directeur excusés
Christophe TRICONNET	Jean-Christophe PAPIN
Jean-Christophe ROUBY	Jérôme LEFEVRE
Leslie ROUSSEL	Cyrille DERUEL
Brigitte RICHAUD	Jean-Marc HUI BON HOA
Arnaud GONTHIER	Alberto TIRITILLI
Alexandra LELESCU	
Alain PERRIER	
Stéphane CHAUVEL	
Pascal BAYON	
Gérard LALAOUA	
Liste nominative des clubs présents (36 clubs)	Liste des clubs absents (9 clubs)
Seine-et-Marne (77) :	Paris (75) :
Union Sportive Avonnaise	Billard Club Parisien
Billard Club Briard	Billard Club 8&9
Billard Club de Champagne	Seine-et-Marne (77) :
Billard Club Fertois	MJC Provins
Académie de Billard d'Ozoir-la-Ferrière	AS Thierrypontaine de Billard



SECRETARIAT GENERAL LBIF

Billard Académie de Coulommiers	Yvelines (78) :
Billard Club de Nandy	Buchelay
Yvelines (78) :	Gargenville
Billard Club Vicinois	Beynes
US Conflans-Sainte-Honorine	Vernouillet
Académie Royale de Billard de Versailles	Phoenix Billard
Billard Club de Vélizy	
Bulldog Compétition IDF	
Essonne (91) :	
CMO Morangis	
Association Sportive de Corbeil-Essonnes	
Entente Sportive de Massy	
SCD Billard Club de Draveil	
AMB d'Arpajon	
Billard Club Strépiniaçois	
Carambole Vigneusienne	
Hauts-de-Seine (92) :	
Billard Club de Bois-Colombes	
Académie de Billard de Courbevoie - La Défense	
Billard Club de la Garenne Clamart	
Billard Passion Antony	
SCM Châtillon	
Billard Club Clichois	
Seine-Saint-Denis (93) :	
Billard Club de Livry-Gargan	
USM Gagny	
Val-de-Marne (94) :	
Académie de Billard de Saint-Maur	
Académie de Billard de Maisons-Alfort	
Billard Club du Kremlin-Bicêtre	
Blue Bida House Club	
Val-d'Oise (95) :	
Académie de Billard d'Argenteuil	
Académie de Billard de Garges	
Académie de Billard de Marines	
Billard Club de Franconville	
Player's 95	
Total : 36 clubs présents	Total : 9 clubs absents



SECRETARIAT GÉNÉRAL LBIF

Représentation des clubs

Clubs présents : 36 clubs sur 45 clubs affiliés (80%)

Clubs absents : 9 clubs

Nombre de voix : 245 voix sur 298 voix potentielles (82,2%)

(Le nombre de voix par club dépend du nombre de délégués)

Quorum statutaire : Atteint

Les statuts exigent la présence de 50% des clubs et 50% des voix

- Clubs : 80% ✓ (seuil : 50%)
- Voix : 82,2% ✓ (seuil : 50%)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire débute à 9h50 sous la présidence de Christophe TRICONNET.

Le Président prononce un discours d'ouverture axé sur l'engagement du nouveau bureau, la transparence dans la gestion et la volonté d'avoir un impact concret sur le développement du billard en Île-de-France.

ORDRE DU JOUR

I. MODIFICATIONS DES STATUTS

1. Changement d'adresse du siège social

Contexte et finalité

La modification de l'adresse du siège social vise à éviter des changements d'adresse répétés au gré des changements de dirigeants. La nouvelle adresse correspondra à une boîte professionnelle destinée à assurer la réception du courrier et des colis de la Ligue.

La nouvelle de la Ligue de billard de l'Île de France est :

110, rue de Fontenay CS20010 94303 Vincennes cedex



SECRETARIAT GENERAL LBIF

Questions et réponses

Question : À quoi correspond cette adresse ?

Réponse : Il s'agit d'une boîte de domiciliation professionnelle pour assurer la gestion du courrier et des colis de manière pérenne.

Question : Quel est le prix de ce service ?

Réponse : 250 € par an.

2. Mise en place du droit de vote des Comités Départementaux de Billard (CDB)

Bénéfices pour la Ligue

- **Renforcer la légitimité démocratique** : intégrer les CDB, acteurs clés de la vie territoriale, dans les décisions stratégiques
- **Améliorer la cohésion territoriale** : chaque niveau de la pyramide fédérale participe à la gouvernance, ce qui favorise l'adhésion aux décisions prises
- **Valoriser l'engagement bénévole** : reconnaître le rôle organisationnel des CDB en leur donnant un pouvoir d'expression officiel
- **Fluidifier la communication** : en associant les CDB aux votes, les informations et orientations décidées à l'AG seront mieux relayées et comprises sur le terrain

Questions et réponses

Question : Comment les clubs vont-ils pouvoir donner leur avis dans les discussions ?

Réponse : Oui, c'est prévu dans le règlement intérieur. Les clubs passeront par leurs CDB.

3. Mise en place du droit de vote par procuration

Modalités

Le droit de vote par procuration pourra être exercé auprès d'un autre président de club ou d'un président de CDB.

Finalités

- Ne pas pénaliser financièrement (amende) les clubs dont les représentants n'ont pas pu se déplacer
- Renforcer la cohésion des clubs proches géographiquement ou d'un même CDB



SECRETARIAT GENERAL LBIF

- **Question :** Sera-t-il possible d'être représentant de CDB et de club, et de donner une procuration ?
Réponse : Oui, l'idée est d'avoir plus de représentativité.
- **Question :** il n'est pas précisé que le délégué est le président du club et dans ce cas est-ce qu'un autre délégué que le président peut donner une procuration ?
Réponse : Nous parlons de procuration d'un président à un autre président de club ou de CDB, le représentant légal du club est forcément le président qui peut donner un pouvoir à un de ses membres. La procuration s'applique quand le club ne peut pas être représenté à l'AG.

4. Possibilité de signature des procès-verbaux de réunion par le président et le secrétaire de séance

Finalité

Éviter d'être bloqué si l'un des deux signataires ne peut pas signer, comme ce fut le cas l'année dernière. Cette mesure garantit la continuité administrative.

5. Création d'une commission féminine

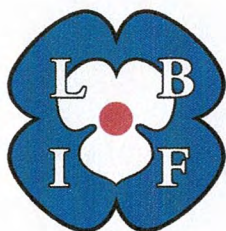
Bénéfices pour la Ligue

- Image forte d'une Ligue inclusive et engagée
- Accès à de nouvelles subventions
- Augmentation du nombre de licenciés
- Renforcement des partenariats institutionnels et associatifs

6. Création d'une commission handibillard

Objectifs

- Ouvrir la pratique aux personnes en situation de handicap
- Adapter l'accueil et le matériel dans les clubs
- Organiser des compétitions handibillard
- Accéder aux aides financières spécifiques



SECRETARIAT GENERAL LBIF

Note : Un responsable est recherché pour animer cette commission.

7. Création d'une commission Système informatique

Questions et réponses

Question : Pourquoi une commission pour un outil ?

Réponse : La gestion du système devra être assurée pour répondre aux besoins du comité, de la ligue et des clubs. Le Président de la Fédération, Y. Tournier, ajoute que c'est également le cas à la Fédération.

8. Mise en place d'un coordonnateur pour l'ETR

Modifications apportées

- Annulation du titre DTR (spécifique LBIF)
- Reprise des dispositions de la FFB

II. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Versement par la FFB de la part CDB directement aux CDB

Principe

Ce mécanisme garantit une répartition immédiate et transparente des cotisations entre les différentes instances.

L'adoption du principe de versement de la part CDB par la FFB directement entraîne également la modification de l'article 8 du règlement financier. L'assemblée générale autorise le comité directeur et le président à la correction du règlement financier avec l'adoption de cette résolution.

Questions et réponses

Question : Pourquoi n'est-ce pas fait au niveau du paiement de la licence ?

Réponse : Comme pour toutes les parts, la totalité est versée à la Fédération, puis reversée aux ligues et CDB. Le Président de la Fédération confirme que le système est en place et correct.



SECRETARIAT GENERAL LBIF

2. Annexation d'un guide du comité directeur

Contenu

Le guide comprendra une charte d'engagement, la définition des postes clés et le rôle des commissions.

Objectifs

- Clarifier les missions, responsabilités et règles de fonctionnement du comité directeur
- Instaurer une ligne de conduite commune et partagée
- Assurer une transparence accrue vis-à-vis des clubs et licenciés

3. Redéfinition des engagements en compétitions lors d'une mutation

Contexte

Le règlement actuel interdit à un joueur ayant commencé une compétition avec un club de poursuivre cette compétition après une mutation en cours de saison. Cette disposition pénalise injustement les licenciés contraints de changer de résidence ou d'emploi au sein de la même région. La Ligue se doit de concilier équité sportive et droit à la pratique.

Questions et réponses

Question : Dans ce cadre, un changement en cours d'année fera que le joueur participera à des tournois dans les deux départements, avec une licence prise dans le nouveau département ?

Réponse : oui et les compétitions dans le premier département ne compteront plus.

Question : Cas du joueur dont le club ferme et qui s'inscrit dans un autre département ?

Réponse : C'est un cas particulier. Il y aura une demande et la commission sportive décidera.

Question : Mutation entre deux clubs d'un même département, sans conflit entre les deux clubs. Dans le nouveau club, il ne pourra pas jouer ?

Réponse : Pour éviter les sources de conflits entre clubs, le principe général est aucune compétition officielle dans le nouveau et auquel cas cela devient une demande particulière qui sera traitée par la commission.



SECRETARIAT GENERAL LBIF

Question : Est-ce que sont concernées les compétitions régionales et nationales ?

Réponse : Les compétitions sont toujours au même niveau. Au niveau TN (Tournoi National), ce sont les règles de la Fédération qui s'appliquent.

4. Intégration du trésorier adjoint et du secrétaire adjoint au bureau exécutif

Finalité

Élargir à davantage de personnes la prise de décisions du bureau.

5. Ajout d'un article sur le Compte Engagement Citoyen (CEC)

Contexte juridique

Le Compte Engagement Citoyen (CEC), prévu par les articles L5151-9 à L5151-12 du Code du travail, permet aux bénévoles associatifs d'acquérir des droits à formation via leur Compte Personnel de Formation (CPF).

Objectifs

- Informer clairement les bénévoles de ce dispositif
- Définir les modalités internes de délivrance des attestations
- Formaliser cette procédure dans le règlement intérieur pour assurer transparence et traçabilité

VOTES

Vote sur l'ensemble des modifications des statuts

Résultat du vote à main levée :

- Contre : 2 (Billard Club de Franconville et Player's 95)
- Pour : 34 clubs

Résultat : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote sur les modifications du règlement intérieur



SECRETARIAT GENERAL LBIF

Précision : Blue Bida House Club et Billard Club de Livry-Gargan votent contre uniquement sur la clause des mutations des joueurs.

Résultat du vote à main levée :

- Pour : 33 clubs
- Contre : 2 clubs (Blue Bida House Club et Billard Club de Livry-Gargan sur la clause de mutation)
- Abstention : 1 club

Votes exprimés : 35 (l'abstention n'est pas un vote exprimé et ne compte pas pour le calcul de la majorité)

Résultat : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (33 voix pour sur 35 votes exprimés)

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 10h30.

Fait à Livry-Gargan, le 5 octobre 2025

Le Président de la LBIF,
Christophe TRICONNET

La Secrétaire générale de la LBIF,
Brigitte RICHAUD

DIFFUSION

Le présent procès-verbal est diffusé auprès de :

- L'ensemble du comité directeur
- Le secrétariat de la Fédération Française de Billard
- L'ensemble des comités départementaux
- L'ensemble des clubs de la Ligue Île-de-France